

Michel-Ange, marquis du Quesne, commandeur de l'Ordre de St-Louis chef d'escadre des armées navales à Toulon, ci-devant gouverneur-général de la Nouvelle-France, se trouve à Paris le 1er juillet 1765, par affaires, et était descendu à l'hôtel de Massiac, place des Victoires, paroisse de St-Eustache.

Messire Louis-Antoine de Lusignan, chevalier de St-Louis, capitaine au corps royal, commandant d'artillerie à Ste-Lucie, présentement à Paris (le 15 juillet 1765), logeait à l'hôtel du Saint-Esprit, rue Plâtrière, paroisse de St-Eustache, chez Messire Joseph Perthuis, ancien procureur-général du roi au Conseil Supérieur du Canada.

Michel-Ange Hughes Péan, seigneur du comté de Rostaing, Bury et autres lieux, chevalier de St-Louis, capitaine, aide-major des troupes déiachées de la marine, servant ci-devant en Canada, était devenu Parisien; on le trouvait en la rue de Bourbon, paroisse de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, en juillet 1765.

Messire Jean-Louis de la Corne, prêtre, avait aussi élu domicile rue de Bourbon.

M. Ignace Perthuis, ancien conseiller du roi et son procureur au siège de la prévôté et amirauté de Québec, demeurait rue St-Honoré, paroisse de St-Germain l'Auxerrois.

En dernier lieu venait le certificat de Messire Philippe Antoine d'Ailleboust de Cerry, lieutenant des troupes, ci-devant servant en Canada, étant de passage à Paris en 1765; il logeait à l'hôtel de Picardie, rue St-Honoré.

Maintenant qu'on me permette de citer une lettre très curieuse d'un cousin de Joseph Marin:

“ A Marseille, le 1er juillet 1765.

“ J'ai appris, monsieur et cher cousin, avec plaisir, que vous êtes  
 “ revenu du Canada, et quoique vous y ayez perdu par la prise de Qué-  
 “ bec tous les titres qui pouvaient constater votre état, nous n'ignorons  
 “ pas dans notre famille, que Paul Marin, capitaine dans le régiment  
 “ de Carignan, sortait de notre famille, et comme il est bien constaté  
 “ que vous venez de lui par toutes les attestations des généraux pour le  
 “ roi dans ce pays, il n'est pas douteux que nous ne vous regardions  
 “ comme une branche de notre famille, à laquelle nous serons toujours  
 “ fort attachés, et en conséquence, je vous envoie diverses copies d'actes  
 “ dont les originaux sont enregistrés dans la Chambre des Comptes de  
 “ la Province, pour qu'ils puissent vous servir dans le besoin. Vous  
 “ pouvez être assuré que je saisirai toujours avec empressement toutes  
 “ les occasions que vous me fournirez de pouvoir vous convaincre du

<sup>1</sup> Avant le passage du régiment en Canada.